



PROPRIÉTAIRES
BAILLEURS

PERMIS

DE LOUER



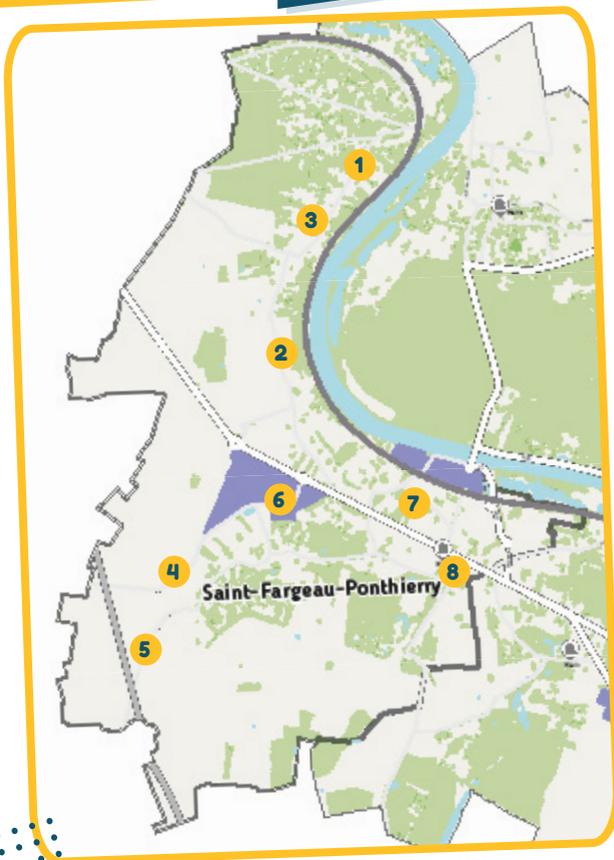
À SAINT-FARGEAU-
PONTIERRY

À compter du 1^{er} décembre 2021, Saint-Fargeau-Ponthierry est une des communes de l'Agglomération Melun Val de Seine à appliquer "le permis de louer". Le périmètre concerné est le suivant :

- Saint-Fargeau Gare,
- Tilly,
- Saint-Fargeau Village,
- Moulignon,
- Auxonnettes,
- Haut avenue de Fontainebleau,
- Centre-ville,
- Bas avenue de Fontainebleau.



LE PERMIS DE LOUER LE PÉRIMÈTRE*



- 1 Saint-Fargeau Gare
- 2 Tilly
- 3 Saint-Fargeau Village
- 4 Moulignon
- 5 Auxonnettes
- 6 Haut avenue de Fontainebleau
- 7 Centre-Ville
- 8 Bas avenue de Fontainebleau

* Retrouvez
la liste détaillée
des rues concernées sur
saint-fargeau-ponthierry.fr
et sur
melunvaldeseine.fr

LE PERMIS DE LOUER DÉPOSER VOTRE DEMANDE

Votre dossier (formulaire Cerfa + dossier technique) peut être :

- Adressé par voie postale, à l'attention de Madame la Maire.
- Déposé directement en Mairie de Saint-Fargeau-Ponthierry.
- Adressé par mail à l'adresse permisdelouer@saint-fargeau-ponthierry.fr

Mairie de Saint-Fargeau-Ponthierry
185 Avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry - 01 60 65 20 20
www.saint-fargeau-ponthierry.fr

